

ARRETE N° 39/2023
DE NON-OPPOSITION A DECLARATION PREALABLE

Demande déposée le 15 mars 2023		N° DP 068 226 23 R0021
Par :	Monsieur Jean CHEVALIER	
Demeurant :	3 rue Kirschleger 68140 MUNSTER	
Sur un terrain sis :	3 rue Kirschleger Section 18 Parcelle 28	
Nature des Travaux :	Ravalement de façades	

Le Maire de la COMMUNE de MUNSTER, Haut-Rhin

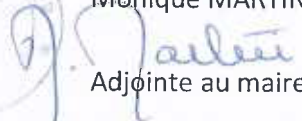
VU la déclaration préalable présentée le 29 mars 2023 par Monsieur Geoffrey KLEIN,
VU l'objet de la demande :

- pour le ravalement de façades ;
- sur un terrain situé 3 rue Kirschleger ;

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
VU le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24 février 2022,
VU le règlement y afférent,

Arrête :

Article 1 : La présente Déclaration Préalable fait l'objet d'une décision de NON-OPPOSITION.

Munster, le 24 avril 2023
Monique MARTIN

Adjointe au maire